



venir aux besoins de ma mère

Par iza_old, le 22/09/2007 à 16:18

Bonjour,rnrnMa mère avec qui j'ai de mauvais rapports vit actuellement chez une personne âgée dont elle s'occupe en échange de quoi cette personne l'héberge.rnrnMa mère touche une retraite qui ne doit pas être formidable, je me demande dans qu'elle mesure je devrais venir à ces besoins si la vieille dame venait à décéder.rnrnPour des questions relationnelles je ne pourrais en aucun cas l'héberger (je crois qu'elle m'en veut depuis ma venue au monde accidentelle il y a 46 ans !)rne je ne sais pas s'il existe une assurance quelconque, pour ce qui est des assurances dépendances , c'est seulement en cas de dépendance à priori , et je ne suis pas sûre de pouvoir souscrire moi-même pour ma mère sans son accord.rnpouvez-vous me conseiller.rnrnMerci d'avance.

Par ly31, le 22/09/2007 à 20:03

Bonsoir,rnrnLes enfants doivent impérativement venir en aide envers leurs parents et si toutefois les enfants n'ont pas assez de moyens, les autorités se tournent vers les petits enfantsrnrnJe ne pense pas que l'on vous oblige à héberger votre mère, mais elle pourra résider dans un foyer logement pour personnes âgées, voir maison de retraite, maison médicalisée, et peut être bénéficier de l'APL et de l'APA (allocation pour personnes âgées (à partir de 60 ans il me semble), de toute évidence les enfants devront l'aider financièrementrnrnJe vous souhaite bon couragernrny31